

50 ans de nature à Mauléon : photos anciennes ou nouvelles et récits d'habitants

Fêtons la nature de Mauléon – 12 et 13 mai 2023

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, Mauléon s'engage avec plusieurs associations pour mieux connaître et faire connaître sa biodiversité à travers le programme « **Continuités écologiques de Mauléon 2021-2023** ».

Une continuité écologique est un élément du maillage des milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et des espèces qu'ils contiennent avec les sites de reproduction, d'alimentation, d'hivernage...

Pour impliquer les habitants dans ce programme, un événement « Fêtons la nature » est organisé les 12 et 13 mai 2023. Il se déroulera du vendredi soir au samedi après-midi et sera l'occasion d'animations et d'expositions sur le thème de la nature. **L'objet du concours « 50 ans de nature à Mauléon : photos anciennes ou nouvelles et récits d'habitants » est de fêter les 50 ans de Mauléon grâce à des photos révélant sa nature.**

Les photos doivent représenter la nature de Mauléon. Le territoire de Mauléon (et ses communes associées : La Chapelle Largeau, Le Temple, Saint Aubin de Baubigné, Rorthais, Loublande, Moulins) doit être identifiable. Les photos peuvent être anciennes ou récentes. Le concours prévoit également la possibilité de réaliser des portraits d'habitants. Dans ce cas, un récit en lien avec le thème « 50 ans de nature à Mauléon » devra accompagner la photo.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'accès à ce concours est GRATUIT et ouvert à tous. Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la (des) photographie(s). Les professionnels seront d'office jugés dans une catégorie « professionnels ».

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant devra faire parvenir un maximum de cinq photographies, en couleur ou en noir et blanc, sans marge blanche.

Les photos devront être restituées au format numérique et/ou papier au format 21x29,7 cm (A4). Les photos ne correspondant pas à ce format seront refusées. Les photos anciennes pourront être communiquées en format libre.

Pour chaque photographie, le concourant devra préciser les mentions suivantes :

- NOM Prénom
- Adresse postale
- Adresse mail
- Coordonnée téléphonique
- Une légende
- Le lieu où la photo a été prise
- Professionnel de la photo : ☐ oui ☐ non
- Âge

Si le candidat a moins de 16 ans il concourt obligatoirement au titre de la catégorie jeune public.

Les photos devront être communiquées à la mairie de Mauléon soit :

- par mail à claudia.boutin@mauleon.fr (veiller à ce que la qualité de la photo soit préservée)
- sur support USB, en ayant pris rendez-vous auprès de claudia.boutin@mauleon.fr - 06 48 01 99 69
- sous enveloppe à l'adresse suivante : (toute responsabilité sera déclinée en cas de perte, de détérioration ou de retard de l'envoi des documents)

**Mairie de Mauléon – Concours photos « 50 ans de nature à Mauléon »
Place de l'hôtel de ville – BP 32 - 79700 MAULEON**

Les organisateurs ne sauraient être responsables au cas où l'envoi d'un participant ne lui parviendrait pas pour quelque raison que ce soit, telle que, sans que cette liste soit nominative : perte de courrier électronique, données inexploitable, etc.

ARTICLE 4 : DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Date limite de dépôt des œuvres : **7 avril 2023 midi.**

ARTICLE 5 : PRIX ET REMISE DE PRIX

Le jury attribuera une dizaine de prix, dont deux pour le jeune public (jusqu'à 16 ans inclus). Ces décisions seront sans appel. Il ne pourra être retenu plus d'une photo primée par candidat et chaque candidat ne pourra recevoir qu'un seul prix. Les épreuves seront numérotées, de façon à les rendre anonymes.

La remise des prix aura lieu à l'occasion de la fête de la nature le 13 mai 2023. Le prix attribué ne pourra être négocié et aucune contrepartie ne sera possible. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

ARTICLE 6 : DROITS ET UTILISATION DES PHOTOS

Les photos seront conservées par la mairie de Mauléon.

Elles feront l'objet d'une première exposition, qui aura lieu en octobre-novembre 2019, dans les commerces de Mauléon. **Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés et leurs droits** à la ville de Mauléon, qui s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Les photos pourront notamment être utilisées pour la création d'une exposition itinérante.

Chaque candidat accepte par avance la divulgation de son nom, son prénom et sa commune de résidence.

Chaque candidat garantit que les clichés présentés au concours sont libres de tout droit. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image privée des personnes éventuellement photographiées (la commune pourra fournir un modèle sur demande).

ARTICLE 7 : EXCLUSION

Les membres du jury et l'équipe d'organisation ne sont pas autorisés à participer au concours.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

ARTICLE 9 : ANNULATION

La ville de Mauléon se réserve le droit d'annuler le concours. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du concours est déposé à la Mairie de Mauléon et disponible sur le site internet www.mauleon.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION à communiquer au service développement
durable ou par mail : claudia.boutin@mauleon.fr

NOM Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Coordonnée téléphonique :

Légende :

Lieu où la photo a été prise :

Professionnel de la photo : ☐ oui ☐ non

Âge :

Si portrait uniquement, récit accompagnant le portrait :

Il est possible de compléter cette description sur papier libre.

Les données à caractère personnelles collectées sont destinées à la Ville de Mauléon pour traiter votre participation au concours « 50 ans de nature à Mauléon : photos anciennes ou nouvelles et récits d'habitants ». Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : dpo-mauleon@agencergpd.eu